



Les Vans le 06/10/2023

A

Madame, Monsieur
Les délégués du SISPEC
**

contact@sispec.fr

Nos références : JMM/HDR 23 O94

Objet : Convocation Comité Syndical

Madame, Monsieur,

Vous êtes cordialement invités à assister à la prochaine réunion du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal du Service Public de l'Eau en Cévennes qui aura lieu :

Mardi 12 décembre 2023
à 18h30
au siège du SISPEC – 64 chemin de la Cascade 07140 LES VANS

Ordre du jour :

- + Convention financière avec la Commune des Vans pour prise en charge par la commune de 50% du montant de réfection de la chaussée de la Montée du Pradal,
- + Convention avec la Commune de Payzac pour la constitution d'un groupement de commande pour la réalisation de travaux conjoints d'assainissement collectif et pluviaux quartier des Salles,
- + Créances éteintes,
- + Décision modificative n°2,
- + Demande de subvention pour l'intégration de 2 nouvelles communes au périmètre du SISPEC,
- + Indemnités horaires pour travaux supplémentaires,
- + Refonte du régime indemnitaire du SISPEC – mise à jour du RIFSEEP,
- + Mise en place de l'IFSE (indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise) « régie »,
- + Prime exceptionnelle pouvoir d'achat,
- + Avenant MNT,
- + Prestation d'assistance à la rédaction des actes en la forme administrative – évolution de la tarification,
- + Evolution des tarifs des pénalités liées à la fraude,
- + Tarification 2024,
- + Questions diverses

Comptant sur votre présence, je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, mes plus sincères salutations.

Le Président,
Jean-Marc MICHEL



POUVOIR

Je, soussignés,

Donne pouvoir à

De me représenter à la réunion du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal du Service Public de l'Eau en Cévennes

Convoqué pour le 12 décembre 2023

- De prendre part à toutes les délibérations
- D'émettre tous votes et signer tous les documents.

Le présent pouvoir conservant ses effets pour tout autre jour suivant auquel cette réunion serait reportée pour une cause quelconque.

Mention manuscrite « Bon pour pouvoir » et signature :

validité : 3 reports maximum.